



AFRIQUE/AFRIQUE DU SUD - « Regrets » des Evêques sud-africains suite à l'approbation de la loi sur le secret d'Etat

Johannesburg (Agence Fides) – Les Evêques sud-africains « regrettent » l'approbation de la loi sur le secret d'Etat (Protection of State Information Bill) et demandent au Président Jacob Zuma de la soumettre au jugement de la Cour constitutionnelle.

Une déclaration signée par S.Exc. Mgr Stephen Brislin, Archevêque de Cap Town et Président de la Southern African Catholic Bishops' Conference (SACBC), indique que « le Président Zuma a le pouvoir de déférer la loi devant la Cour constitutionnelle avant de la promulguer. Nous lui demandons de le faire afin d'éviter le risque d'une bataille légale longue et coûteuse et la possibilité d'offrir plus de temps aux parlementaires pour introduire des amendements » au texte.

Le 25 avril, après trois ans de débats souvent polémiques, le Parlement a approuvé définitivement la loi réglementant le secret d'Etat. Différentes critiques – y compris de la part de l'Eglise (voir Fides 20/01/2012) – ont été faites à ce texte qui a dans tous les cas subi d'importants changements par rapport à sa rédaction initiale, en particulier à propos de son possible usage pour cacher des formes de corruption de la part d'administrateurs et d'hommes politiques. « Afin de lutter contre la corruption, nous avons besoin d'une plus grande ouverture et non pas de plus de secret » remarque Mgr Brislin, qui juge en outre excessive la peine – pouvant aller jusqu'à 25 ans de réclusion – pouvant être infligée à ceux qui révèlent un secret d'Etat « en sachant ou en ayant raisonnablement conscience » de favoriser ainsi un Etat étranger. Une manière, selon les critiques, de bâillonner ceux qui entendent dénoncer des actes criminels protégés par le secret d'Etat. (L.M.) (Agence Fides 26/04/2013)